

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 17 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes :, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Luc PLAINFOSSE à Mr Patrick LAFARGE, Mme Emeline POUSSARD à Mr Eric VERGER, Mme Nathalie DAUNAS à Mme Dominique DUQUERROY

Excusés : Mme Stéphanie LACOSTE, Mr Jean-Maurice SABATER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Autorisation au Maire de défendre en justice un contentieux auprès du Tribunal Administratif de POITIERS,
- Choix devis véhicules pour le service technique,
- Présentation de l'évolution du PLU et du PADD,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Autorisation au Maire de défendre en justice un contentieux auprès du Tribunal Administratif de POITIERS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif de POITIERS pour annulation d'un certificat d'urbanisme et versement d'indemnité.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de défendre cette affaire dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 12 pour, et autorise Monsieur le Maire à défendre cette affaire devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

4 - Choix devis véhicules pour le service technique

Monsieur Didier ANDRIEUX propose des devis pour remplacer le camion benne.

L'option tri benne n'est pas retenue, 2 pour, 10 contre, vu le cout excessif (6 000 euros en plus) pour le peu d'usage.

Deux devis sont proposés (prix TTC) :

Renault	25 386 €
Peugeot	25 720 €

Le véhicule Peugeot est retenu à l'unanimité des présents.

Monsieur ANDRIEUX propose des devis pour remplacer le C15. Il propose de choisir entre véhicule électrique et véhicule thermique.

Véhicule électrique (prix TTC) :

Peugeot	21 570 € avec batterie garantie 8 ans
Renault	13 426 € + 60 € par mois de location de batterie

Véhicule thermique (prix TTC) :

Peugeot	13 345 €
Renault	14 086 €

Le conseil municipal vote à la majorité pour l'achat d'un véhicule thermique, 5 voix pour l'électrique, 1 abstention, 6 thermique.

Le Conseil Municipal choisit d'acquérir un camion benne Peugeot Boxer et un Peugeot Partner.

Madame Nathalie DAUNAS arrive en cours de séance.

5 - Présentation de l'évolution du PLU et du PADD

Considérant que lors des phases de travail à l'échelle communale au cours des années 2016 et 2017, ont été amendées, modifiées ou précisées certaines orientations du P.A.D.D., temps au point de vue de l'écrit que dans sa traduction graphique, nécessitant dès lors de débattre de nouveau sur les orientations générales qu'il contient, Madame DAUNAS explique que le PADD sera débattu en conseil communautaire le 2 novembre 2017 par Grand Cognac.

6 - Informations et questions diverses

- Suite à un accident de voiture survenu sur la route de Nanclas, un contrôle de vitesse sur la RD 156 a été réalisé. Le constat : 650 véhicules / jour, 2 excès de vitesse constatés.

Le département ne souhaite pas faire d'aménagement car l'accident est dû à une faute humaine (alcoolémie).

- Travaux RD 22 : Un diagnostic sur le réseau d'assainissement a été réalisé par Grand Cognac. Des réparations sur le réseau vont être réalisés début 2018.

Le SDEG débutera les travaux d'enfouissement des réseaux début 2018.

Une demande de financement va être faite auprès du département. Une réunion de négociation sera organisée.

- Projet de logement dans l'ancienne Mairie : un architecte s'est déplacé, deux logements sont potentiellement réalisables mais l'espace en rez-de-chaussée est plus difficile à aménager. Le conseil valide la réalisation d'une étude complète.

- Logement communal de l'église : un des deux logements a des problèmes d'isolation et de chauffage (radiateur vétuste). Un devis a été demandé à un électricien pour changer les radiateurs existants et en ajouter un. De plus, des travaux d'isolation doivent être réalisés. Les travaux de toiture seront prévus au budget 2018. Des devis d'isolation et de réfection de toiture vont être demandés.

- Monsieur le Maire propose au conseil d'acheter une affiche présentant les 25 derniers présidents de la République. Le conseil valide la proposition.

- Un administré demande le déplacement du container à verre au bourg de Chassors à côté du cimetière. Le conseil réfléchit à cette demande.

- Nouveau bureau de l'APE : le président est Monsieur CHORON.

- Le balayage de la commune sera effectué du 11 au 13 décembre 2017.

- Les PACS seront enregistrés en Mairie (au lieu du Tribunal) à compter du 1^{er} novembre 2017.

- Monsieur le Maire propose de tracer une bande jaune sur le bord du parking devant la Mairie afin que les véhicules ne stationnent plus dans les couloirs de circulation.

- Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Deux personnes vont être recrutées sur cette période.

- Logiciel cimetière : un surcout est à prévoir pour obtenir une reprise complète des données de l'ancienne application ; soit un coût total de 6 776 € au lieu de 5 608 €. Le conseil valide le surcout.

- Travaux cimetièrre : les espaces inter tombes de l'ancien cimetièrre, difficiles d'accès, vont être bétonnés.

- Problèmes de racines d'arbres sous la salle des fêtes et la salle des 6 chemins : La société SAVARIAU propose les solutions suivantes :

Pour les 3 arbres à côté de la salle des fêtes : arrachage de la végétation et abattage de 2 des 3 arbres.

Pour la salle des 6 chemins : coupe des racines et pose d'une barrière pour empêcher leur repousse.

Le conseil valide les travaux pour la salle des fêtes. Pour la salle des 6 chemins, le conseil décide de laisser en attente.

- Place de l'église : abattage du tilleul restant avec rognage des 2 souches.

- Signalétique : différents panneaux vont être posés sur la commune :

- Panneaux d'indication de la Salle des Fêtes et de la Mairie,

- Panneau d'interdiction aux poids lourds sauf engin agricole sur la Route du Chêne

- Panneaux Défense incendie suite à l'installation de la bâche route de Cognac.

- La commission de sécurité a pensé qu'il serait plus sécurisant de poser un panneau Stop dans la zone artisanale au croisement de la RD 194. Il revient à Grand Cognac d'en décider. Une demande va leur être adressée.

- Mise aux normes du Skate-park : pose de panneaux, étiquettes et marquage.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.